

RAPPORT D'ACTIVITES 2022



Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat des Trois Rivières établit le rapport annuel d'activités pour l'année 2022, accompagné du compte administratif approuvé par le Comité Syndical en date du 05 avril 2023.

Ce document fera l'objet d'une communication auprès des communautés de communes et communauté d'agglomération adhérentes au Syndicat des Trois Rivières.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREMIERE PARTIE – PRESENTATION GENERALE	3
I. Objet et structure.....	3
A. Rappel.....	3
B. Composition du Comité Syndical.....	4
C. Composition du Bureau	5
D. Structure administrative.....	6
II. Etendue géographique.....	7
DEUXIEME PARTIE – ACTIVITES MENEES	9
III. Réunions	9
IV. Les grandes décisions	9
V. Les activités	10
A. Administratif	10
B. Recrutement	10
C. Système d'information géographique	10
D. Suivi des actions visant à la gestion et l'amélioration des milieux aquatiques	11
1. Volet gestion qualitative de la ressource en eau.....	11
2. Volet gestion quantitative de la ressource en eau.....	11
3. Volet rivière.....	14
4. Volet piscicole et astacicole	21
5. Volet Zones humides.....	22
6. Volet hydraulique	24
7. Volet communication	25
E. Réunions diverses et journées de formation ou d'information	27
TROISIEME PARTIE – ORGANISATION COMPTABLE	28
I. Répartition de la participation des communes.....	28
II. Compte administratif	28

PREMIERE PARTIE – PRESENTATION GENERALE

I. Objet et structure

A. Rappel

Le Syndicat Mixte d'Etudes chargé de l'élaboration du contrat de rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson fut créé le 10 juin 1999. Ce syndicat était composé de 8 communes sur le département de la Loire et de 20 communes sur le département de l'Ardèche.

Le 16 novembre 1999, le Syndicat Mixte d'Etudes Cance-Deûme/Déôme-Torrenson est nouvellement appelé Syndicat des Trois Rivières.

Le Syndicat des Trois Rivières devient un syndicat mixte chargé de la coordination, de la gestion et du suivi du contrat de rivière le 02 décembre 2004 (arrêté interpréfectoral N°2004-337-5).

Par arrêté inter préfectoral N°201173-0009 du 22 juin 2011, les adhésions des collectivités suivantes au Syndicat des Trois Rivières sont effectives :

- La Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de Champagne et Peyraud.
- La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.
- La commune de Peaugres.
- La commune de Félines.

Suite à l'adhésion des nouvelles collectivités, les statuts ont été modifiés et validés par arrêté préfectoral N°2012248-002 en date du 04 septembre 2012.

Par arrêté préfectoral DLPLCL/BCL/240615/01, la commune de Saint-Désirat adhère au Syndicat des Trois Rivières en date du 24 juin 2015.

Afin de suivre l'évolution de la réglementation en vigueur, accompagné par un bureau d'études depuis fin 2016, le Syndicat des Trois Rivières et l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération du territoire se sont concertés et accordés courant 2018 sur une nouvelle organisation de la compétence locale de l'eau, en veillant à maintenir une gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par le Syndicat des Trois Rivières, de nouveaux statuts ont été validés en date du 04/12/2018 (arrêté interpréfectoral n°07-2018-12-04-004).

Depuis le 04 décembre 2018, le Syndicat des Trois Rivières se compose ainsi des collectivités suivantes :

- Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo.
- Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.
- Communauté de Communes du Val d'Ay.
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.
- Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Ces 5 collectivités représentent 59 communes réparties de la manière suivante :

- 36 communes sur le département de l'Ardèche.
- 23 communes sur le département de la Loire.

Pour mettre en œuvre ses compétences, le Syndicat est habilité à entreprendre les études, travaux et actions présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant les missions obligatoires et complémentaires suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la prévention du risque d'inondation.

B. Composition du Comité Syndical

Selon l'article 5 des statuts approuvés le 04 décembre 2018, le nombre de délégués est fixé comme suit :

Chaque collectivité membre est représentée par des délégués titulaires, dont le nombre est fixé selon la population calculée dans le bassin versant du Syndicat des Trois Rivières, de la façon suivante :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués titulaires
Moins de 2 500 habitants	1 délégué titulaire
Entre 2 500 et 4 999 habitants	3 délégués titulaires
Entre 5 000 et 9 999 habitants	5 délégués titulaires
Entre 10 000 et 19 999 habitants	7 délégués titulaires
Entre 20 000 et 29 999 habitants	9 délégués titulaires
Entre 30 000 et 39 999 habitants	11 délégués titulaires
A partir de 40 000 habitants	13 délégués titulaires

Chaque collectivité membre dispose également de délégués suppléants, appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un délégué titulaire. Chaque collectivité membre dispose d'un nombre de délégués suppléants fixé selon la population calculée dans le bassin versant du Syndicat des Trois Rivières :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués suppléants
Moins de 5 000 habitants	1 délégué suppléant
Entre 5 000 et 19 999 habitants	2 délégués suppléants
Entre 20 000 et 39 999 habitants	3 délégués suppléants
A partir de 40 000 habitants	4 délégués suppléants

Les délégués de chaque collectivité membre sont désignés par leur assemblée délibérante.

Au 31 décembre 2022, le comité syndical était composé de :

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO	Hugo BIOLLEY Sylvie BONNET Christophe DELORD Gilles DUFAUD Christelle ETIENNE Romain EVRARD Yves FRAYSSE Christian FOREL Frédéric GONDRAND Denis HONORE Thierry LERMET Yves RUILLERE Agnès LORY	Marianne BOURDIN Louis-Claude GAGNAIRE Patrick OLAGNE Patricia SASSOLAS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT	Etienne CHATELON Dominique TARDY Denis THOUMY Alexandre VAGNON Karine VERCASSON	André GEOURJON Olivier GIRAUDET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN	Benoît BARDY Michel BOREL René CHAVAS Éric FAUSSURIER Jean-Louis POLETTI Jean-Paul SENECLAUZE Stéphane TARIN	Philippe ARIES Annick FLACHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE	André BIENNIER Frédéric DUTEL Marie-Christine SOULHIARD	Chantal FORCHERON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY	Jean-Paul CLUSEL	Christian ROCHE

C. Composition du Bureau

Conformément à l'article 6 des nouveaux statuts, le Bureau est composé au 31 décembre 2022 des personnes suivantes :

Président : Romain EVRARD

1^{ère} Vice-présidente : Christelle ETIENNE

2^{ème} Vice-président : Michel BOREL

3^{ème} Vice-président : Alexandre VAGNON

4^{ème} Vice-président : André BIENNIER

Membres du Bureau :

- Yves RUILLERE
- Jean-Paul SENECLAUZE
- Marie-Christine SOULHIARD
- Dominique TARDY

D. Structure administrative

Le personnel du Syndicat des Trois Rivières, au 31 décembre 2022, comprend 8 personnes (titulaires et non titulaires) :

- Guillaume DUFAUD, recruté depuis le 1^{er} janvier 2000 et chargé de mission depuis le 1^{er} décembre 2001.
- Simon PLENET, recruté en tant que technicien de rivière depuis le 10 décembre 2001.
- Eugénie MANTELIN, recrutée en tant que collaboratrice depuis le 04 janvier 2005.
- Frédéric DE ANGELIS, recruté en tant que technicien de rivière depuis le 09 février 2009.
- Pierre QUIBLIER, recruté en tant qu'agent rivière depuis le 14 septembre 2009.
- Loïc BANCEL, recruté en tant qu'agent rivière depuis le 1^{er} octobre 2018.
- Rémy VIDAL, recruté en tant que technicien-animateur depuis le 28 mars 2022.
- Delphine CORNELLA, recrutée en tant que technicienne milieux aquatiques depuis le 29 novembre 2022.

Le Syndicat des Trois Rivières a passé une convention avec la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo pour l'hébergement.

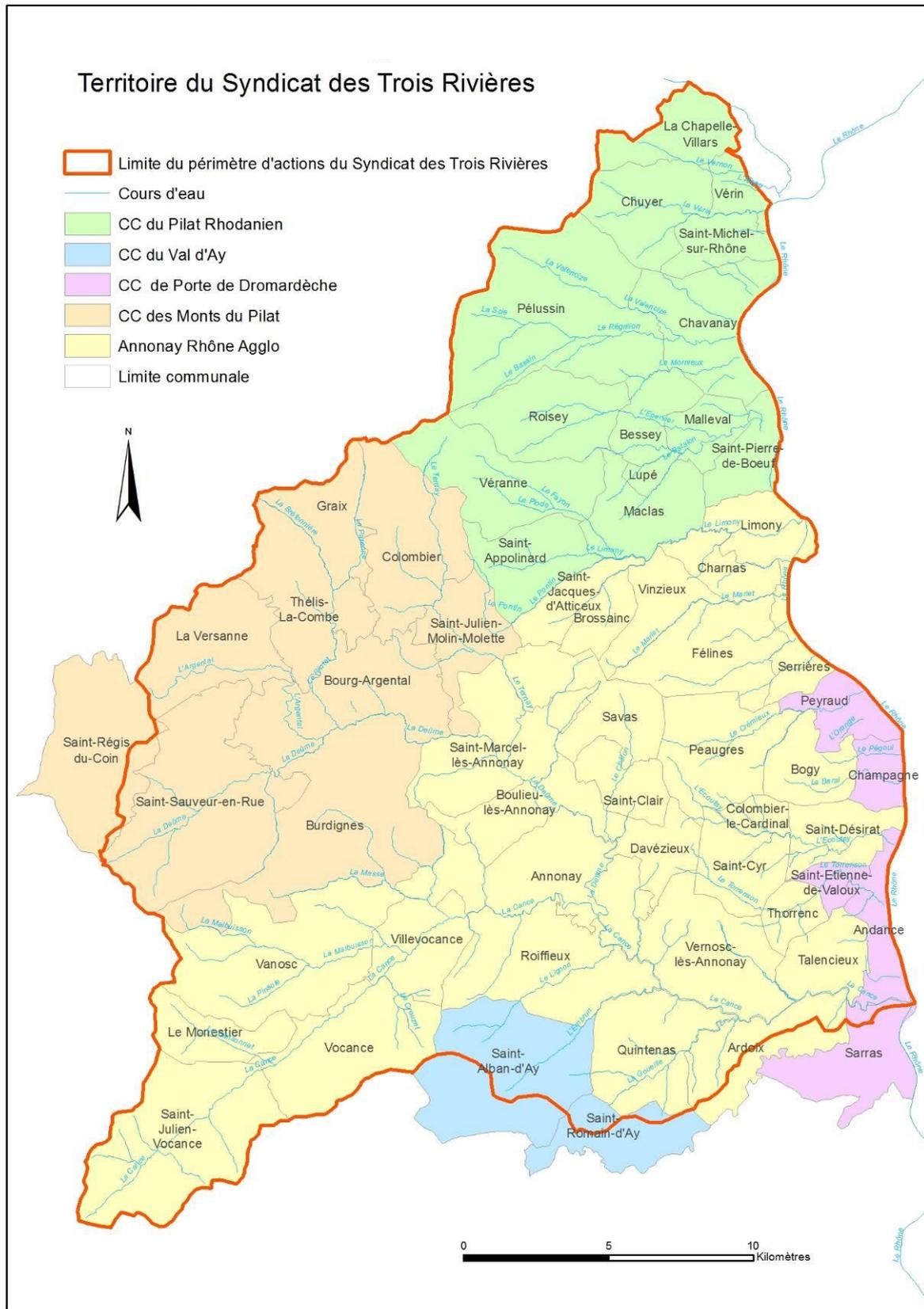
II. Etendue géographique

Les collectivités adhérentes représentent la totalité des bassins-versants de la Cance, de la Deûme/Déôme ainsi que des affluents directs du Rhône situés sur le Pilat Rhodanien et sur le territoire ardéchois au nord de la Cance. Ces collectivités, représentant 59 communes, sont les suivantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO	
ANNONAY	ARDOIX
BOGY	BOULIEU-LES-ANNONAY
BROSSAINC	CHARNAS
COLOMBIER-LE-CARDINAL	DAVEZIEUX
FELINES	LIMONY
LE MONESTIER	PEAUGRES
QUINTENAS	ROIFFIEUX
SAINT CLAIR	SAINT CYR
SAINT DESRAT	SAINT JACQUES-D'ATTICIEUX
SAINT JULIEN-VOCANCE	SAINT MARCEL-LES-ANNONAY
SAVAS	SERRIERES
TALENCIEUX	THORRENC
VANOSC	VERNOSC-LES-ANNONAY
VILLEVOCANCE	VINZIEUX
VOCANCE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE	
ANDANCE	CHAMPAGNE
PEYRAUD	SAINT ETIENNE-DE-VALOUX
SARRAS	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY	
SAINT ALBAN-D'AY	SAINT ROMAIN-D'AY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT	
BOURG-ARGENTAL	BURDIGNES
COLOMBIER	GRAIX
LA VERSANNE	SAINT JULIEN-MOLIN-MOLETTE
SAINT SAUVEUR-EN-RUE	SAINT REGIS-DU-COIN
THELIS-LA-COMBE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN	
BESSEY	CHAVANAY
CHUYER	LA CHAPELLE-VILLARS
LUPE	MACLAS
MALLEVAL	PELUSSIN
ROISEY	SAINT APPOLINARD
SAINT MICHEL-SUR-RHÔNE	SAINT PIERRE-DE-BOEUF
VERANNE	VERIN

En termes de population, le Syndicat des Trois Rivières représente environ 77 800 habitants.

Carte du bassin versant du Syndicat des Trois Rivières au 31 décembre 2022 :



DEUXIEME PARTIE – ACTIVITES MENEES

III. Réunions

Au cours de l'année 2022, le comité syndical s'est réuni 4 fois :

- Le 28 mars 2022.
- Le 08 avril 2022.
- Le 12 juillet 2022.
- Le 08 décembre 2022.

Quant au Bureau, il s'est réuni 5 fois :

- Le 15 février 2022.
- Le 15 mars 2022.
- Le 21 juin 2022.
- Le 11 octobre 2022.
- Le 22 novembre 2022.

La commission d'appel d'offres s'est réunie 2 fois :

- Le 28 février 2022.
- Le 04 juillet 2022.

L'exécutif (Président / Vice-Présidents) s'est réuni 5 fois :

- Le 15 février 2022.
- Le 14 mars 2022.
- Le 04 juillet 2022.
- Le 26 septembre 2022.
- Le 09 novembre 2022.

IV. Les grandes décisions

Au cours de l'année 2022, les principales délibérations concernaient les sujets suivants :

- Conseil Syndical du 08 avril 2022 :
 - o Choix du prestataire pour le schéma global d'aménagement des risques d'inondations et gestion hydromorphologique.
 - o Choix du prestataire pour la réalisation de panneaux de sensibilisation sur la thématique des inondations.
 - o Signature convention pâturage de la zone humide de Gardache entre le Syndicat des Trois Rivières et la ferme de Gardache.
- Conseil Syndical du 12 juillet 2022 :
 - o Choix prestataire :
 - Observatoire écrevisses du territoire du Syndicat des Trois Rivières.
 - Diversification des écoulements et des habitats piscicoles.
 - Restauration de la végétation du lit et des berges sur l'Argental et sur la Paraine.
- Conseil Syndical du 08 décembre 2022 :
 - o Choix prestataire :
 - Restauration de la végétation du lit et des berges sur le Sagnemorte, le Beautin, l'Epervier, la Poulalière, le Pontin, le Limony.

V. Les activités

Outre les grandes décisions prises au cours de l'année 2022, les missions principales suivantes ont été effectuées au sein de la structure :

Administratif

- Préparation du budget.
- Gestion et suivi de la comptabilité et de la paye.
- Suivi des agents du personnel.
- Suivi des marchés publics.
- Suivi d'une régie.
- Mise en place et préparation des comités syndicaux, des bureaux, des réunions Président/Vice-Président et des réunions diverses.
- Préparation et suivi des dossiers techniques pour des travaux.
- Suivi des dossiers de subvention.
- Demande de subvention auprès des différents financeurs pour divers projets.
- Quotidien du syndicat (courriers, secrétariat, organisation de réunions...).
- Suivi des subventions du Syndicat des Trois Rivières pour les opérations inscrites dans les différentes démarches de gestion des milieux aquatiques (Contrat Grand Cycle de l'Eau, démarche Pass Territoires, appels à projet).

Recrutement

Au cours de l'année 2022, le Syndicat des Trois Rivières a procédé au lancement des recrutements pour le remplacement des postes suivants :

- De la technicienne milieux aquatiques.
- D'un agent rivière.

La structure a ainsi établi les nouvelles fiches de poste pour lancer les recrutements auprès de Pôle Emploi. Elle a également établi des contacts avec les organismes de formations susceptibles de former des candidats et assuré la tenue des entretiens nécessaires au choix des candidats retenus.

Système d'information géographique

Afin d'avoir un outil cartographique fiable et évolutif, le Syndicat des Trois Rivières met en place un système d'information géographique (SIG). Ainsi, il met à jour et intègre les nouvelles données acquises lors des inventaires de terrain dans le système d'information géographique du Syndicat des Trois Rivières.

Un partenariat avec le SIEL et Numérian est en place notamment pour la mise à disposition des données et bases cadastrales.

Suivi des actions visant à la gestion et l'amélioration des milieux aquatiques

1. Volet gestion qualitative de la ressource en eau

Suivi administratif et technique

Le Syndicat des Trois Rivières a également assisté certaines communes dans la consultation et le choix du maître d'œuvre. Il met ainsi en place l'ensemble des pièces administratives (CCAP, CCTP, acte d'engagement, règlement de la consultation).

Le personnel, suite à la mission de maîtrise d'œuvre, suit la réalisation des études et travaux d'assainissement en relation avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Pour la période janvier 2022 – décembre 2022, nous pouvons citer les maîtres d'ouvrages suivants avec lesquels le personnel du Syndicat des Trois Rivières a effectué un suivi des études et travaux d'assainissement :

Burdignes : renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Colombier : renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Lupé : renouvellement des stations d'épuration du bourg et des Parlettes ainsi que des travaux d'élimination d'eaux claires parasites.

Saint Alban-d'Ay : renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Saint-Cyr / Colombier-le-Cardinal : étude relative au choix du traitement d'assainissement collectif.

Saint-Julien-Molin-Molette : diagnostic et schéma général d'assainissement.

2. Volet gestion quantitative de la ressource en eau

Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Au cours de l'année 2022, le Syndicat des Trois Rivières a poursuivi la mise en œuvre de l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Il a ainsi assuré la concertation la plus efficace avec l'ensemble des acteurs dans l'optique de la réduction des prélèvements sur les ressources superficielles du territoire.

Les actions potentielles ont été déclinées pour les 4 usages de l'eau : AEP collective, arrosage des espaces verts et de loisirs collectifs (dont bâtiments communaux), agricole, industriel, et pour la thématique « suivi du PGRE ».

Les actions potentielles ont été regroupées dans des tableaux vierges (un tableau pour chaque usage). Ces tableaux doivent être remplis par chaque maître d'ouvrage potentiel avec un description de l'action envisagée, sa localisation, son coût estimatif, le volume économisé ou substitué et l'année(s) de réalisation prévue(s).

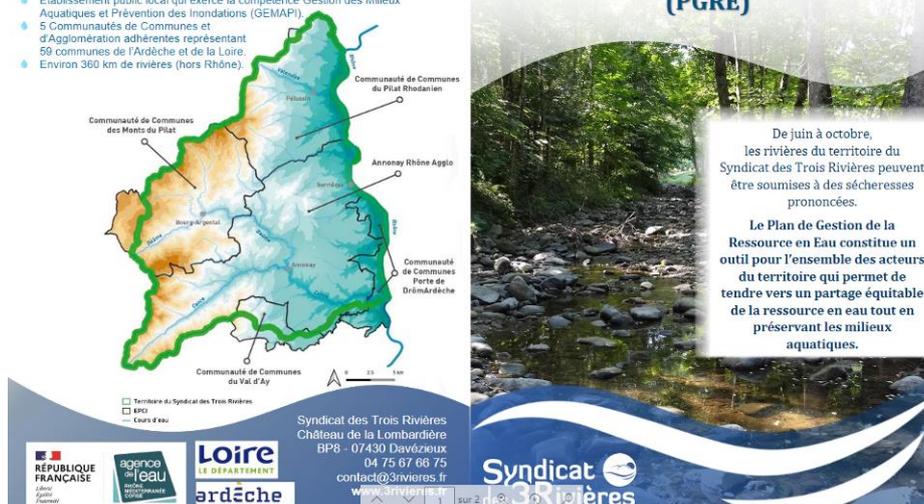
Ces tableaux ont été envoyés en septembre 2021 à l'ensemble des usagers de l'eau non domestiques (collectivités, chambres représentants les usagers, industries et commerces dont les établissements de loisirs, établissements de santé, ASA d'irrigation, irrigants prélevant plus de 1 000 m³/an), quel que soit leur volume de prélèvement/consommation annuelle et sa provenance. Des exemples d'actions pouvant être intégrées au PGRE par usage (liste non exhaustive) ont été synthétisés dans un tableau. Enfin, une plaquette expliquant la démarche PGRE a été jointe au tableau vierge.

Qui porte la démarche du PGRE ?

Le Syndicat des Trois Rivières est la structure désignée par le Préfet de Région pour coordonner et animer, la construction et le suivi, du Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant de la Cance et des affluents directs du Rhône.

Le Syndicat des Trois Rivières

- Etablissement public local qui exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 5 Communautés de Communes et d'Agglomération adhérentes représentant 59 communes de l'Ardèche et de la Loire.
- Environ 360 km de rivières (hors Rhône).



PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

(PGRE)

De juin à octobre, les rivières du territoire du Syndicat des Trois Rivières peuvent être soumises à des sécheresses prononcées.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau constitue un outil pour l'ensemble des acteurs du territoire qui permet de tendre vers un partage équitable de la ressource en eau tout en préservant les milieux aquatiques.

Plaquette explicative de la démarche PGRE

Au cours de l'année 2022, conjointement à l'envoi de ces tableaux, des réunions de présentation groupées et individuelles par usage de l'eau et par type d'utilisateurs ont été organisées :

- Alimentation en Eau Potable dont sécurisation de l'AEP à destination des communes et intercommunalités ayant la compétence AEP.
- Arrosage des espaces verts et alimentation en eau des équipements publics à destination de l'ensemble des collectivités du territoire (communes et communautés de communes / agglomération).
- Irrigation collective à destination des ASA d'irrigation du territoire.
- Usage de l'eau industrielle à destination des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Loire et l'Ardèche.
- Usage de l'eau agricole à destination des Chambres d'Agriculture de la Loire et l'Ardèche.

Des entretiens téléphoniques ou rencontres individuelles ont également été faites en 2022 pour discuter plus précisément des actions spécifiques proposées par les structures (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, irrigants individuels, ASA d'irrigation, établissements de santé, commerces et industries).

Une communication sur cette démarche de concertation a été réalisée via les réseaux sociaux et le site internet du Syndicat des Trois Rivières.

La rédaction du PGRE (état de lieux – diagnostic – programme d'actions) a démarré au cours de l'année 2022.

La phase de concertation et de rédaction du PGRE se poursuivra au cours du premier semestre 2023 dans l'optique d'une validation officielle de la démarche.

Etude de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques

Le Syndicat des Trois Rivières a été retenu pour l'appel à projet de l'Office Français pour la Biodiversité sur l'évaluation de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques.

Dans le cadre de cette mission, au cours de l'année 2022, le rapport final de phase 2 ainsi que le rapport provisoire de phase 3 ont été présentés. Un comité de pilotage a également été organisé afin de présenter ces 2 phases.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20231221-2023_12_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 28/12/2023

En parallèle à cette étude, le syndicat a participé à l'organisation et a effectué une présentation lors du colloque ICRA organisé à Paris par l'Office Français de la Biodiversité. Ce colloque a permis de présenter la synthèse des résultats des différentes études ICRA ayant été réalisées sur le territoire français.

Protocole entre les acteurs des territoires concernant la création de retenues d'eau à usage agricole dans le département de l'Ardèche

Le Syndicat des Trois Rivières a participé aux réunions (2) du comité technique irrigation du Département de l'Ardèche afin de donner un avis sur les projets de création de retenues collinaires selon le protocole validé par l'ensemble des acteurs vis-à-vis de la création de retenues d'eau à usage agricole.

En amont de ces COTECH, le Syndicat étudie et analyse les projets de retenues collinaires présents sur son territoire afin d'émettre un avis étayé lors des réunions du comité technique irrigation.

Système de surveillance des cours d'eau

Suite à la mise en place du système de surveillance des cours d'eau, le Syndicat des Trois Rivières a assuré le suivi du système et notamment les missions suivantes :

- Suivre en continu les débits des cours d'eau, notamment lors des périodes d'étiage et de crue.
- Communication des informations sur l'évolution des débits des cours d'eau auprès des collectivités et administrations pour anticiper et prendre des décisions anticipées et cohérentes (crue, étiage).
- Maintenance préventive en appui de l'entreprise CENEAU.

Cet équipement est ainsi un outil privilégié en lien avec la démarche du PGRE actuellement en cours d'élaboration sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières. Il permet d'assurer un suivi régulier et précis de l'évolution des débits des cours d'eau en étiage et notamment lors des périodes de sécheresses. L'ensemble des données peut ainsi être transmis aux acteurs en charge du suivi des cours d'eau pour anticiper les prises de décision en vue de préserver les milieux aquatiques.

Suivi des étiages

A l'initiative de la Fédération de Pêche de la Loire et en partenariat avec celle-ci, un réseau de suivi des étiages a été créé en 2021 sur le Département de la Loire de façon à compléter les suivis ONDE dont les résultats sont utilisés dans la prise de décision des arrêtés sécheresse de la Loire.

Le Syndicat des Trois Rivières a aidé la Fédération de Pêche de la Loire à choisir une station sur la Déôme à St Sauveur-en-Rue.

Il a par la suite effectué, au cours de l'étiage 2021, un suivi des débits sur celle-ci avec une fréquence de 15 jours à hebdomadaire (6 mesures) : mesure du débit par un courantomètre, de la température de l'eau et de l'air, de la conductivité, de la réduction de la surface mouillée et observation de l'impact de l'étiage sur l'habitat piscicole.



Photo de la station en amont du Pont de Louche à St Sauveur-en-Rue sur la Déôme et de l'appareil utilisé

3. Volet rivière

Au cours de l'année 2022, le Syndicat des Trois Rivières a élaboré et suivi les opérations suivantes concernant les travaux « rivière » :

Travaux « rivière »

Travaux de restauration de la végétation des berges de la Déôme et de la Deûme entre Bourg-Argental (42220) et Boulieu-lès-Annonay (07100)

Les travaux ont débuté en avril 2022 et se sont achevés en décembre 2022. Le linéaire traité était d'environ 9 200 mètres.



La Déôme entre Saint-Julien-Molin-Molette et Saint-Marcel-lès-Annonay

Travaux de restauration de la végétation des berges du ruisseau de l'Argental entre les communes de La Versanne et Bourg-Argental (42220)

Les travaux se sont déroulés d'octobre à novembre 2022. Le linéaire de cours d'eau à traiter était de d'environ 6 200 mètres.



L'Argental – La Versanne

Travaux de restauration de la végétation des berges sur le ruisseau de la Paraine entre les communes de Graix et Thélis-la-Combe (42220)

Les travaux se sont déroulés de novembre à décembre 2022. Le linéaire de cours d'eau à traiter était de près de 2 800 mètres.



La Paraine - Graix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200895-20231221-2023_12_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 28/12/2023

Travaux de diversification de l'habitat piscicole sur la Deûme et la Cance

Le Syndicat a mis en œuvre et suivi les travaux de diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur 4 tronçons de cours d'eau nécessitant une diversification des écoulements et une restauration des habitats piscicoles. Les tronçons concernés sont :

- La Deûme au droit de la zone humide de Gardache, lieu-dit Près du Roy sur la commune de St-Marcel-lès-Annonay (07100).
- La Cance au lieu-dit Gallélaire entre les communes de Roiffieux et d'Annonay (07100).
- La Deûme au lieu-dit Fontanes sur la commune d'Annonay (07100).
- La Deûme au lieu-dit Faya sur la commune d'Annonay (07100).



Pose de bloc avec la meilleure orientation possible



Radier en bloc sur la Deûme à Gardache



Epi déflecteur



Travaux sur la Cance à Gallélaire



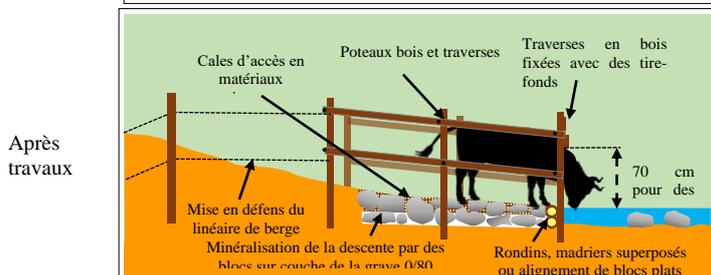
La Deûme à Faya après aménagement



La Deûme à Faya vue générale

Mise en place de deux abreuvoirs à bovins sur le ruisseau de l'Argental à Bourg-Argental (42220)

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des milieux, une opération de mise en place de deux abreuvoirs à bovins a été élaborée par le technicien de rivière en concertation avec l'exploitant agricole et l'association de pêche locale.



Equipe rivière

Le bilan des actions conduites par l'équipe rivière pour l'année 2022 se décompose comme suit :

- 205 jours d'intervention sur le terrain (travaux).
- 11 jours de préparation des travaux avec les propriétaires riverains, marquage/prospection de terrain, pêche électrique...

On peut distinguer trois thématiques principales d'intervention réalisées durant cette période à savoir :

- La réalisation d'opérations de restauration de la végétation des berges.
- La réalisation d'opérations d'entretien de la végétation des berges.
- La lutte contre les espèces invasives notamment les renouées asiatiques, le robinier et le buddleia.

Restauration et entretien du lit et des berges

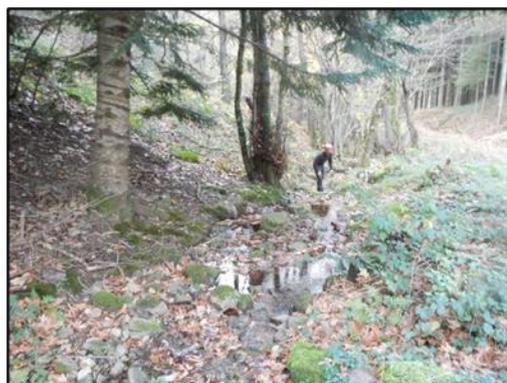
L'équipe rivière au cours de l'année 2022 a parcouru et est intervenu sur près de 48 km de cours d'eau (restauration et entretien de la végétation des berges). Certains tronçons de cours d'eau ont fait l'objet de plusieurs interventions sur 2022.

Les travaux comprennent les missions suivantes :

- Dépressage de la végétation rivulaire.
- Elimination sélective des arbres morts et dépérissants (conservation des chandelles et arbres creux sans risque associés).
- Diversification des classes d'âges par abattages sélectifs.
- Démontage sélectif d'embâcles présentant un risque hydraulique.
- Elimination des essences d'arbres et d'arbustes indésirables en berge (robinier, ailante...).
- Broyage des rémanents en berges ou évacuation en déchetterie.
- Eclaircie et sélection de brins dans les cépées.
- Abattage d'arbres instables en berge.
- Débroussaillage sélectif (jeunes plantations, chemins d'accès, zones ouvertes au public...).

Les linéaires de cours d'eau restaurés en 2021 se détaillent comme suit :

- Le ruisseau du Chalon entre Savas et Saint-Clair (07)	3 600 m
- Le ruisseau du Crouzet entre Vocance et Villevocance (07)	2 200 m
- Le ruisseau du Torrenson entre Saint-Cyr et Thorrenc (07)	<u>2 100 m</u>
	7 900 m



Les linéaires de cours d'eau entretenus en 2022 se détaillent comme suit :

Département de l'Ardèche

Entretien la végétation du lit et des berges sur le département de l'Ardèche - 2022					
Cours d'eau	Localisation	Communes	Linéaire tronçon en m	Nombre de passages en 2022	Linéaire cumulé en mètre
Le Baral – Le Pégoul – Le Chanal	Vallée du Rhône	Champagne	1 500	2	3 000
Le ruisseau de Bourgon	Village	Peaugres	300	1	300
La Cance	Paradis et le Château	Vocance	450	1	450
La Cance	Moulin sur Cance	Vernosc-lès-Annonay	200	1	200
La Cance	Quai de Merle à la confluence Deûme	Annonay	1 100	1	1 100
La Cance	Quai de Merle	Annonay	150	3	450
La Cance	Pont Auvergnat	Annonay/Roiffieux	450	2	900
La Cance	Gallélaure	Annonay-Roiffieux	200	1	200
La Cance	Zone humide du bourg	Villevoence	100	1	100
Le Châlon	SAMSE - Chantecaille	Saint Clair	300	2	600
Le ruisseau de Concise	Amont couverture	Saint-Marcel	200	1	200
Le Crémieux	Traversée du village	Peyraud	700	2	1400
Le ruisseau du Creux	Le Creux	Andance	250	1	250
La Deûme	Riboulon-Fontanes	Annonay	600	3	1 800
La Deûme	Vidalon le bas /Faya	Annonay -Davézieux	1 200	3	3 600
La Deûme	Grusse/Grosberly	Boulieu-lès-Annonay / Annonay	1 000	1	1 000
La Deûme	Gardache	Saint-Marcel-lès-Annonay	700	5	3 500
L'Ecoutay	Gorges amont village	Saint-Désirat	250	1	250
Le ruisseau de la Garinière	La Garinière	Saint-Marcel-lès-Annonay	200	1	200
Le Torrenson	Thorrenc -St-Etienne-de-Valoux - Andance	Thorrenc – Saint - Etienne de Valoux - Andance	2 000	1	2 000
Le ruisseau de Varagnes	Varagnes	Annonay	400	1	400
Le ruisseau de Vergelet	Serrières centre village	Serrières	200	1	200
Le ruisseau d'Orange	Amont voie SNCF	Peyraud	350	1	350
Le Sornin	Serrières centre village	Serrières	300	1	200
Linéaire pour le département de l'Ardèche			13 800 m	Entretien total	22 650 m



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20231221-2023_12_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 28/12/2023

Entretien la végétation du lit et des berges sur le département de la Loire - 2022

Cours d'eau	Localisation	Communes	Linéaire tronçon en m	Nombre de passages en 2022	Linéaire cumulé en mètre
L'Aigubelle	Amont confluence Déôme	Saint-Sauveur-en-Rue	300	2	600
L'Aleau	Lotissement des Agnettes et amont RD 386	Vérin	500	2	1000
L'Argental	Confluence Déôme	Bourg-Argental	300	2	600
L'Argental	Preaux – Brenade- Croix de l'Aîe - Argental	La Versanne/Bourg-Argental	2000	1	2000
Le Batalon	Gonon – La Bascule	Malleval – Saint-Pierre-de-Bœuf	900	3	1 800
La Batalon	ZAE la Bascule Palot	Saint-Pierre-de-Bœuf	300	3	9 00
Le Batalon	Les grandes combes - Vauvignères	Maclas- Lupé	3 200	1	3 200
La Déôme	Le Péroux	Bourg-Argental	300	1	300
La Déôme	Traversée du bourg	Bourg-Argental - Burdignes	1 800	2	3600
L'Epervier	Traversée du bourg	Malleval	900	2	1 800
Le Fayon	Andrivaux Charamel	Véranne - Maclas	2 150	1	2 150
Le Frañillon	Amont D 1082	Bourg-Argental	250	1	250
Le Gournay	Traversée du bourg	Saint-Sauveur-en-Rue	1 200	1	1 200
La Patouse	ZAE de la Bascule	Saint-Pierre-de-Boeuf	150	4	600
La Patouse	Aval pont SNCF confluence Batalon	Saint-Pierre-de-Boeuf	650	2	1 300
Le Rigueboeuf	Les Valottes	Colombier	700	1	700
Le Riotet	Amont et aval partie couverte	Bourg-Argental	350	2	700
Le Riotet	Amont salle Jacques Estérel	Bourg-Argental	860	1	860
Le Riotet / La Paraine	La Blache Martinet	Bourg-Argental/Thélis la Combe	2 300	1	2 300
Le Riotet	Seuils (continuité écologique)	Bourg-Argental	250	1	250
Le Ternay	Traversée du bourg	Saint-Julien-Molin-Molette	500	1	500
Le Ternay	Aval partie couverte	Saint-Julien-Molin-Molette	500	2	1 500
Le Régrillon	Sordet	Pélussin	600	1	600
Le Régrillon et La Valencize	Amont de Chavanay	Pélussin -Chavanay	3 500	1	3 500
Le Solon	Poncin	St-Michel-sur-Rhône	150	1	150
La Scie	Amont Virieux	Pélussin	1 350	1	1 350
La Valencize	Traversée du bourg	Chavanay	900	3	2700
La Vercantine	Amont partie busée	Bourg-Argental	200	1	200
Le Vérin	Amont confluence Rhône	Vérin	150	1	150
Linéaire pour le département de la Loire			27 200 m	Entretien total	36 750 m



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-24-290895-20231221-2023_12_09-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 28/12/2023

Entretien d'aménagements de stabilisation du lit et des berges des cours d'eau

En 2022, les agents de l'équipe rivière ont assuré le suivi et l'entretien des aménagements de stabilisation du lit et des berges réalisés les années précédentes.

Les interventions consistent principalement à la taille des plants de saule, à la plantation de boutures, au débroussaillage des aménagements.

Réalisation et entretien d'aménagements de stabilisation du lit et des berges des cours d'eau

Au cours de l'année 2022, plusieurs aménagements ont été réalisés par l'équipe rivière :

- Plantation de boutures de saules et suivi des banquettes d'hélophytes sur la Deûme : suite à diverses montées des eaux ayant induit un rééquilibrage du profil en long de la Deûme au lieu-dit Faya à Annonay, les banquettes d'hélophytes réalisées en 2018 ont nécessité une végétalisation par la mise en place de boutures de saule.



- Stabilisation d'une berge par pose de géotextile coco et ensemencement sur La Déôme à Bourg-Argental : une érosion de berge naissante de la berge rive gauche de la Déôme au droit du lotissement des floralies a nécessité la mise en œuvre d'une stabilisation de berge par les techniques du génie végétal.



Lutte contre les espèces invasives

Comme les années précédentes, les opérations de lutte ont principalement été ciblées sur les sites avec la présence de renouée du Japon :

- Les sites à forts enjeux ayant des massifs présentant un risque important de développement ou de colonisation.
- Les sites accessibles au public.
- Les sites présentant un enjeu particulier pour la reprise des aménagements réalisés dans le cadre d'opérations de stabilisation de berges.

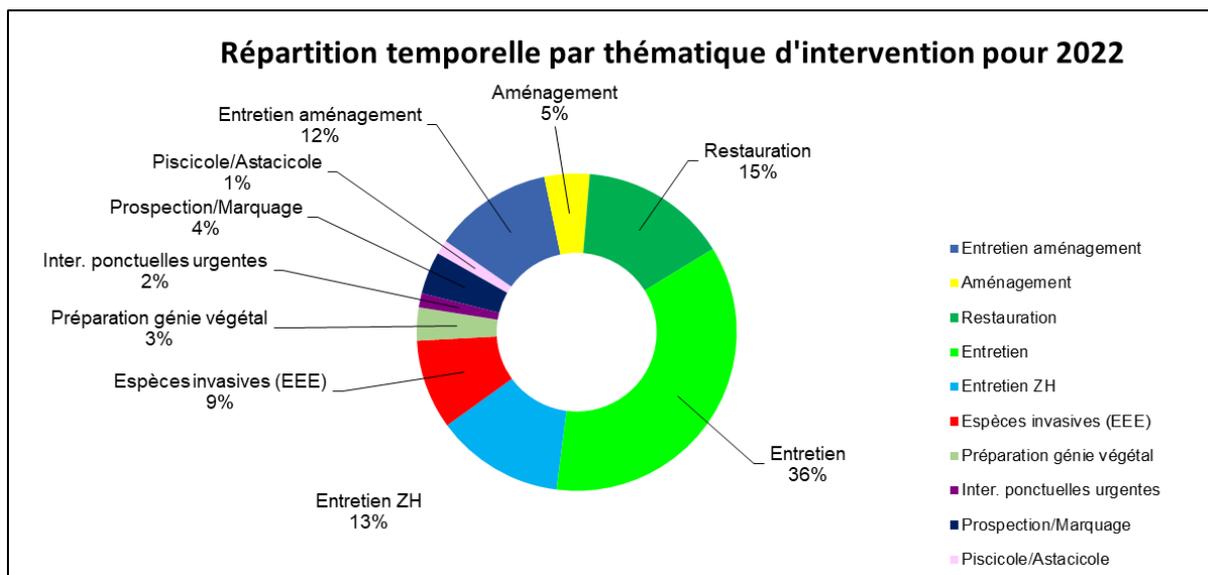
Les moyens de lutte employés sont essentiellement de l'arrachage manuel de rhizomes, de la coupe et du broyage des rémanents.

Aucun traitement chimique n'est employé lors de ces opérations. Suite à l'arrachage de certains massifs, une revégétalisation des sites a été effectuée afin de concurrencer au mieux les éventuelles repousses.

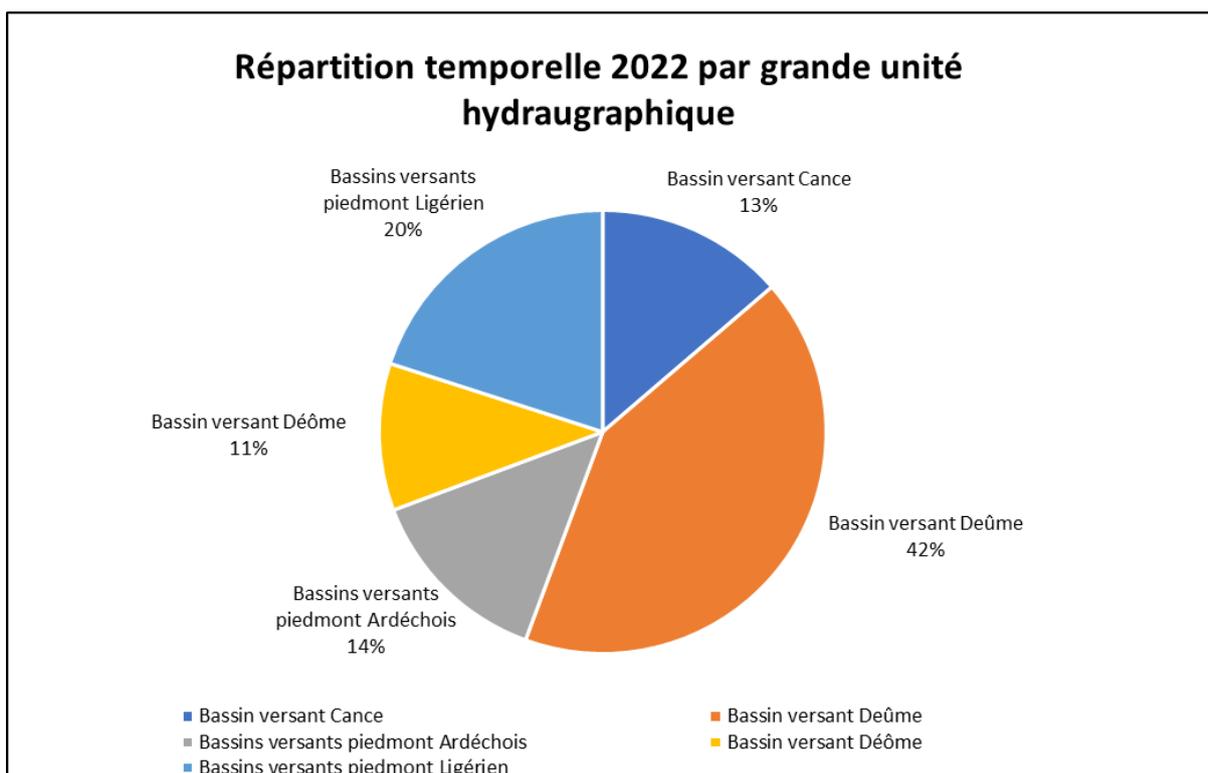
L'arrachage des rhizomes est, lorsque cela est possible, accompagné de plantation de rhizomes d'orties. De même, le fauchage régulier des massifs de renouée du Japon se fait en veillant à préserver les nappes d'orties naturellement présentes qui gagnent peu à peu du terrain vis-à-vis de la renouée fauchée. En effet, les orties semblent offrir une bonne concurrence face à la renouée du Japon.

La lutte contre les espèces envahissantes ligneuses comme le robinier faux acacia, l'ailante, le buddleia, s'est poursuivie en 2022 lors des phases de restauration et d'entretien.

Répartition temporelle par thématique d'intervention pour 2022



Répartition temporelle 2022 par unité hydrographique



Conseils techniques

Le Syndicat des Trois Rivières a régulièrement effectué au cours de l'année 2022, des rencontres avec différents interlocuteurs (DDT, OFB, collectivités, riverains, particuliers, entreprises) afin d'apporter des conseils techniques et donner un avis sur les futurs travaux pressentis.

Le Syndicat des Trois Rivières a ainsi apporté un soutien administratif et technique pour les opérations suivantes :

- Participation au contrôle des travaux de mise aux normes de la prise d'eau potable du Martinet sur la commune de Bourg-Argental sur le Riotet.
- Projet de confortement d'un passage à gué sur le ruisseau le ruisseau du Batalon.
- Conseils auprès des collectivités vis-à-vis de projets d'aménagement en bordure de cours d'eau ou de zone humide...
-

4. Volet piscicole et astacicole

Dans le cadre du volet piscicole et astacicole, le Syndicat des Trois Rivières a assuré les missions suivantes :

- Suivi des aménagements piscicoles réalisés les années précédentes, notamment les ouvrages de type « seuils rustiques » afin de s'assurer de leur stabilité et de leur efficacité en période d'étiage. Si nécessaire le technicien de rivière élabore et programme une intervention des agents de l'équipe rivière afin d'apporter une solution aux problématiques pouvant être observées.
- Participation aux inventaires piscicoles lors de pêches électriques assurées par la Fédération de pêche de la Loire dans le cadre de leur suivi annuel des cours d'eau (Cance, Deûme/Déôme, Malbuisson, Riotet, Valencize).
- Participation au suivi de la mortalité astacicole sur le ruisseau du Malbuisson en concertation avec la Fédération de pêche de l'Ardèche, l'AAPPMA locale, la DDT, le bureau d'études conseil sur cette thématique. Mise en place de barrage physique afin de bloquer le remontée des écrevisses infectées.
- Contrôle et suivi des effacements d'ouvrages réalisés en 2020 et 2021 sur le Riotet entre les communes de Bourg-Argental et Thélis-la-Combe (42220).
- Observatoire écrevisses : le Syndicat a réalisé la consultation et l'analyse des offres en vue de retenir le prestataire « Saules & Eaux » pour l'observatoire écrevisses que souhaite mettre en place le Syndicat des Trois Rivières. Le Syndicat a ensuite organisé le comité de pilotage de démarrage de l'étude et effectué un suivi et un appui au bureau d'études retenu pour la phase 1 (recueil de données, préparation prospections, démarches demandes d'autorisation administrative).

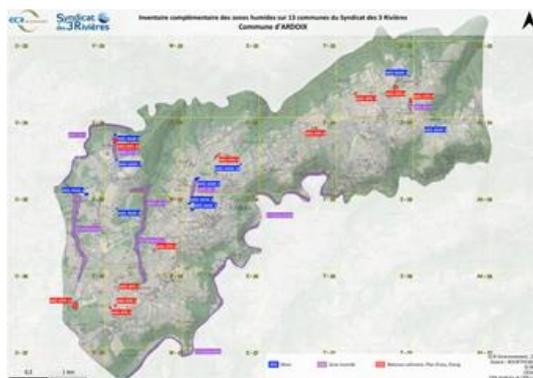
5. Volet zones humides

Inventaires zones humides

Avec la prise de compétence GEMAPI, le territoire s'est étendu. Afin d'homogénéiser les données à l'échelle du territoire, un inventaire des zones humides a été initié sur les communes dépourvues de données ainsi que sur certains secteurs nécessitant la mise à jour de l'inventaire.

Un bureau d'études a été mandaté pour réaliser la mission.

Au cours de l'année 2022, et suite à la phase de prélocalisation des zones humides potentielles menée en 2020, la phase de terrain a été finalisée. Celle-ci consiste à valider en visitant chaque site potentiel le caractère humide ou non et en caractérisant les différents éléments de cette zone humide. Les données récoltées ont été informatisées afin de produire des cartographies à l'échelle communale et une base de données associées.



Carte des zones humides de la commune d'Ardoix

Le Syndicat a effectué un suivi du travail réalisé par le bureau d'études afin de valider les données recueillies par ce dernier.

Le bureau d'études et le Syndicat ont conjointement présenté les résultats aux communes et partenaires du Syndicat des Trois Rivières.

À la suite de ce travail, un porter à connaissance des informations auprès des partenaires intéressés a été engagé (CEN, PNR, Communes, etc.).

Suivi de projet en zone humide et accompagnement

Le Syndicat des Trois Rivières a suivi de manière plus précise certains projets en lien avec les zones humides afin de sensibiliser sur la présence des zones humides et l'intérêt de leur prise en compte dans les projets d'aménagements.

De plus et en lien avec les services d'urbanisme des collectivités territoriales, le Syndicat a donné 21 avis concernant la préservation des zones humides dans le cadre de projet d'aménagement, permis de construire... sur les communes de Brossainc, Davézieux, Peaugres, Roiffieux, Quintenas, Savas, Talencieux, Vernosc-lès-Annonay et Villevocance.

Un tableau de suivi des problématiques est mis à jour par le Syndicat.



Zone humide sur la commune de Roiffieux

Préservation et restauration des zones humides - sites pilotes

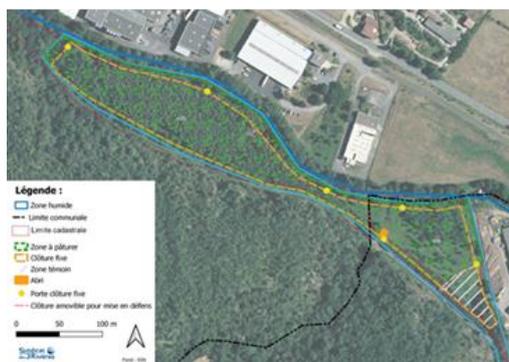
Dans le cadre de la stratégie d'actions sur les zones humides portée par le Syndicat des Trois Rivières, un des axes de travail est la préservation et la restauration des zones humides sur des sites pilotes.

Zone humide de Gardache sur les communes de Boulieu-lès-Annonay et St Marcel-lès-Annonay

Suite aux phases de restauration de la zone humide de Gardache menées en 2019 et en 2020, la technicienne-animatrice a recherché un partenaire pour la mise en place de pâturage sur la zone humide en vue de son entretien afin d'atteindre les objectifs du plan de gestion, notamment le maintien ouvert de certains habitats du site.

Le choix s'est porté sur un partenariat local. Le pâturage par un petit troupeau de moutons associés à quelques bovins a débuté au cours du mois d'octobre 2022. Ce partenariat est expérimental vis-à-vis de la gestion de la zone humide et de nombreuses observations seront à prévoir afin d'adapter les pratiques pour répondre aux objectifs du plan de gestion.

Une zone témoin a été mise en place afin de voir l'évolution du pâturage. Un suivi de la zone est réalisé par le technicien-animateur toutes les deux semaines.



Cartes de localisation des zones à pâturer.

Zone humide des Guirenières sur les communes de Davézieux, St Cyr et Vernosc

Un bureau d'études a été mandaté afin de réaliser une étude environnementale de la zone humide (inventaire faune, flore et habitat). Les campagnes d'été et d'automne ont été réalisées en 2021. Au cours de l'année 2022, les campagnes d'hiver et de printemps ont été réalisées. À la suite de ces campagnes, le bureau d'études a restitué un rapport.

Le bureau d'études et le Syndicat ont conjointement présenté les résultats aux communes et partenaires du Syndicat des Trois Rivières.

Le Syndicat des Trois Rivières, la Fédération Départementale de Chasse de l'Ardèche et l'association communal de chasse de Saint Cyr ont réalisé une action de restauration d'une parcelle de la zone humide des Guirenières. Le technicien-animateur a participé à la réalisation du projet visant à diversifier les écoulements et à accroître les fonctionnalités écologiques de la zone humide.

Le bureau d'études et le Syndicat ont conjointement présenté les résultats aux communes et aux partenaires du Syndicat des Trois Rivières.

Zone humide de Brezon sur la commune de Félines

Un bureau d'études a été mandaté afin de réaliser une étude environnementale de la zone humide (inventaire faune, flore et habitat). Les campagnes d'été et d'automne ont été réalisées en 2021. Au cours de l'année 2022, les campagnes d'hiver et de printemps ont été réalisées. À la suite de ces campagnes, le bureau d'études a restitué un rapport.

Le bureau d'études et le Syndicat ont conjointement présenté les résultats à la commune et aux partenaires du Syndicat des Trois Rivières.

Zone humide de Guilloron sur les communes de Saint-Appolinard et de Maclas

La zone humide de Guilloron fait l'objet d'un plan de gestion validé en 2018. Une des actions de ce plan de gestion est le suivi de l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*) inscrite dans la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne-Rhône-Alpes complétant la liste nationale (Arrêté du 4 décembre 1990). Le suivi de cette station d'Orchidée n'a pas permis d'observer de pied pour l'année 2022.

Projet zones humides en lien avec les partenaires

En plus de mettre en œuvre la stratégie d'action en faveur des zones humides du Syndicat des Trois Rivières, le technicien-animateur travaille en concertation avec les partenaires sur cette thématique : Conservatoire des Espaces Naturels, Parc Naturel Régional du Pilat, FNE (Ardèche et Loire), Conservatoire Botanique National du Massif Central, etc.

Des échanges ont lieu entre ces partenaires et le Syndicat des Trois Rivières concernant les actions de sensibilisation, de préservation et de restauration des zones humides.

Recherche de site de compensation suite à la destruction d'une zone humide

La destruction d'une zone humide de plus de 1 000 m² sur la commune de Pélussin, de par la construction d'une caserne de pompiers, a poussé le SDIS 42 à rechercher des mesures de compensation. Le technicien-animateur a préconisé des mesures qui pouvaient être prises pour la protection et la restauration des zones humides sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières. Une convention entre le SDIS 42 et le Syndicat des Trois Rivières a validé ces mesures de compensation.

6. Volet hydraulique

Etude relative au schéma global d'aménagement des risques d'inondation et gestion hydromorphologique

Au cours de l'année 2022, le Syndicat des Trois Rivières a procédé au choix de l'étude relative au schéma d'aménagement des risques d'inondation et gestion hydromorphologique. Le groupement de bureau d'études suivant a ainsi été retenu : Société du Canal de Provence – Géorives – Contrechamp.

Le comité de pilotage de démarrage de l'étude a été effectué mi-2022.

Quatre ateliers de concertation ont été réalisés au cours de l'année 2022 afin de présenter l'étude et faire remonter les enjeux et problématiques des différents acteurs du territoire. Les 4 ateliers ont concerné les thématiques suivantes :

- Economies et réseaux.
- Collectivités.
- Environnement.
- Agriculture/Forêt.

Un document synthétique de présentation de l'étude a également été adressé à l'ensemble des acteurs concernés par cette étude.

Etude de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants

Suite à la finalisation de l'étude de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants courant 2021, le Syndicat a organisé 3 réunions de restitutions finales auprès des collectivités. Ces réunions avaient pour objectifs de présenter la synthèse de l'étude ainsi que la stratégie de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants élaborée dans le cadre de l'étude.

Les agents du syndicat ont participé à plusieurs réunions de travail avec les services d'Annonay Rhône Agglo afin de présenter l'étude et la stratégie, notamment dans l'optique de la mise en place du PLUiH de la collectivité.

Le syndicat a enfin effectué un travail dans la cadre de l'élaboration d'une plaquette sur la gestion des eaux pluviales.

Révision PPRi

Suite à la finalisation de l'étude hydrologique / hydraulique et à l'établissement des cartographies d'aléas pour la crue de référence, le Syndicat a participé aux réunions de travail et de concertation ainsi qu'aux réunions publiques pour la validation des PPRi des communes suivantes :

- Villevoacance.
- Saint-Marcel-lès-Annonay.
- Boulieu-lès-Annonay.

7. Volet communication

Sensibilisation des scolaires

Le Syndicat des Trois Rivières met en place des animations pédagogiques auprès des scolaires (de la petite section au CM2) sur différents thèmes en relation avec l'eau.

Il a effectué des opérations de sensibilisation avec les établissements scolaires du niveau maternelle, élémentaire, collège et lycée en 2022.

Pour la période allant de janvier 2022 à décembre 2022, nous pouvons résumer dans le tableau ci-dessous les animations du Syndicat des Trois Rivières :

Année	Nombre de communes	Nombre d'écoles	Nombres de classes	Nombre d'animations	Nombre d'élèves
2022	16	17	50	146	1213

Le Syndicat des Trois Rivières a également effectué des opérations de sensibilisation auprès des organismes suivants :

- Lycée Agrotechnologique d'Annonay.
- Centre de loisirs de Bourg-Argental.

Presse

Le Syndicat des Trois Rivières a rédigé des articles et organisé des « points presse » avec les différents médias du territoire afin d'avoir la communication la plus large et la plus importante sur les actions mises en place par le Syndicat des Trois Rivières. Ces articles et interviews permettent également de sensibiliser la population sur le respect de l'eau et des milieux aquatiques.

Les thématiques suivantes ont été abordées avec la presse :

- Les travaux de l'équipe rivière.
- Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau.
- Les animations scolaires et extra-scolaires.
- La problématique des lingettes dans l'environnement.
- La sécheresse estivale.

Plaquette de sensibilisation sur la problématique des lingettes

Le Syndicat des Trois Rivières a élaboré une nouvelle plaquette de sensibilisation concernant la thématique des lingettes. Elle a été éditée à 46 000 exemplaires.

Cette édition a pour objectif de sensibiliser les habitants du territoire sur le devenir de ces lingettes après leur utilisation afin d'éviter toutes les problématiques que l'on peut observer dans les milieux aquatiques.

Cette plaquette a été d'une part insérée dans le bulletin « Au fil des 3 rivières », édition n°15 afin d'être distribuée dans les 36 400 foyers du territoire au printemps 2021.

De plus, une distribution avec les bulletins des communes est réalisée afin que le message soit entendu par le plus grand nombre.

En 2022, 2 340 exemplaires ont de nouveau été distribués dans 5 communes (Ardoix, Lupé, Saint-Alban d' Ay, Savas et Vinzieux).

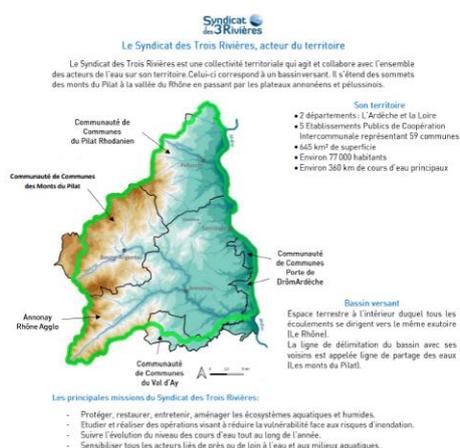


Bulletins municipaux

Le Syndicat des Trois Rivières a rédigé pour certaines communes adhérentes au Syndicat des Trois Rivières, qui en font la demande, des articles qui sont publiés dans les bulletins municipaux.

En 2022, le Syndicat a rédigé des articles pour les 5 communes suivantes :

Commune	Thème
Champagne	- Rôle du Syndicat. - Entretien rivière. - Schéma d'aménagement des risques d'inondation.
Félines	Zone humide.
Peaugres	Entretien rivière et animation.
Roisey	Sécheresse.
Thélis-la-Combe	Rôle du Syndicat.



Extrait du bulletin de la commune de Champagne

Actualités du syndicat sur le net

Suite à la mise en ligne du nouveau site internet fin 2020, le syndicat a actualisé le contenu de différentes pages du site.



Article actualité sur le site internet sur le Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Des publications ont également été mises en ligne sur les réseaux sociaux (Facebook) afin de communiquer avec un large public

Panneaux de sensibilisation sur la culture du risque inondation

Suite à la pose des nouveaux repères de crues en 2020 et dans le cadre de la sensibilisation engagée dans le PAPI d'intention, il a été décidé d'installer 10 panneaux sur le risque d'inondations. Le Syndicat des Trois Rivières a sélectionné le prestataire retenu pour la réalisation de panneaux pédagogiques sur la thématique des inondations. Le technicien-animateur, en concertation avec les communes, a validé les emplacements des panneaux. Il a également fait le suivi de l'élaboration graphique. Les panneaux ont été finalisés au cours de l'année 2022. La pose se déroulera au cours de l'année 2023.



Réunions diverses et journées de formation ou d'information

Les employés du Syndicat des Trois Rivières ont participé à diverses réunions, journées de travail, journées de formation ou d'information en relation avec les différents thèmes et objectifs de la structure.

TROISIEME PARTIE – ORGANISATION COMPTABLE

I. Répartition de la participation des communes

Pour l'année 2022, la participation des communes, d'un montant de 260 000,00 €, est calculée de la manière suivante :

- Population INSEE dans le bassin versant : 60%
- Superficie de bassin versant : 20%
- Potentiel fiscal dans le bassin versant : 20%

Voir Annexe 1.

II. Compte administratif

Le compte administratif pour 2022 est le suivant :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice et excédent reporté : 764 710,56 €

Dépenses de l'exercice : 705 289,86 €

Investissement :

Recettes de l'exercice et excédent reporté : 271 127,02 €

Dépenses de l'exercice et déficit reporté : 3 424,99 €

Voir détails dans Annexe 2.